

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

Ouverture de la vingt sixième (26ème) session
de la commission universitaire nationale.

La Direction des Ressources Humaines porte à la connaissance des maîtres de conférences classe A, remplissant les conditions d'accès à l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de professeur, de l'ouverture de la vingt sixième (26ème) session de la commission universitaire nationale.

A cet effet, les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidature sont invité(e)s à se rapprocher de l'administration de leur établissement d'exercice afin de retirer les formulaires de candidature qu'ils devront renseigner et faire viser par le responsable de leur unité d'enseignement et de recherche d'affectation.

Ce formulaire renseigné et visé devra accompagner le dossier de candidature dont la composition demeure identique à celui demandé pour la session précédente.

Les documents relatifs aux activités d'enseignement, de recherche et d'encadrement ne devront retracer que celles effectuées après la date d'accès au grade de maître de conférences classe A.

Les dossiers devront être déposés auprès du secrétariat permanent de la commission universitaire nationale par les établissements ou, en cas de nécessité impérieuse, par les candidat(e)s eux-mêmes, avant le 14 décembre 2010.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

COMMISSION UNIVERSITAIRE NATIONALE
Fiche de candidature

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Numéro de téléphone :

Date d'installation maître de conférences classe A :

Etablissement :

Date d'obtention du titre ou du diplôme d'accès au grade de maître de conférences classe A :

- Doctorat d'Etat :
- Habilitation universitaire :

Spécialité :

Signature du (de la) candidat(e).

Documents constituant le dossier de candidature

Dossier administratif (un exemplaire)	Nombre
Demande manuscrite adressée au Président de CUN	
Attestation de travail récente	
Copie du diplôme de doctorat d'Etat ou de titre d'habilitation universitaire	
Copie de l'attestation d'équivalence (dans le cas d'un diplôme étranger)	
Copie de l'arrêté de maître de conférences classe A	
Curriculum vitae détaillé	
Copie des décrets et/ou des arrêtés de nomination à des fonctions ou postes supérieurs (organiques ou fonctionnels)	
Copie de la thèse d'Etat	
Dossier pédagogique et scientifique (2 exemplaires)	
Compte rendu des activités pédagogiques et scientifiques depuis la date d'accès au grade de maître de conférences classe A (visé par le chef de département)	
Copies des pages de garde des mémoires magister et thèses de doctorats ou doctorats d'Etat dirigés et soutenus accompagnées de copies des autorisations et des procès-verbaux de soutenances	
Copie des pages de garde des mémoires de fin d'études de masters encadrés et soutenus.	
Ouvrages pédagogiques édités	
Manuels pédagogiques édités	
Polycopiés édités	
Publications internationales (revues, périodiques, ouvrages, actes et proceedings édités)	
Publications nationales (revues, périodiques, ouvrages, actes et proceedings édités)	
Communications internationales	
Communications nationales	
Activités d'animation scientifique (organisation de colloques, expertise, membre de comité de lecture, chef ou membre d'un projet de recherche)	

Visa du responsable (doyen de faculté, directeur d'institut ou chef de département (pour les écoles))

Signature du (de la) candidat(e)

Critères de recevabilité scientifique

Critères de recevabilité scientifique pour l'accès au grade de Professeur :

1^{ère} variante :

- Deux (02) publications dans une revue scientifique de renommée internationale où le candidat doit figurer comme auteur principal ou en 2eme ou 3eme position.
- Un (01) encadrement d'un magister ou d'un master soutenu.

2^{ème} variante :

- Une (01) publication dans une revue scientifique de renommée internationale où le candidat doit figurer comme auteur principal ou en 2eme ou 3eme position.
- Deux (02) publications dans une revue scientifique de renommée nationale où le candidat doit figurer comme auteur principal ou en 2eme ou 3eme position.
- Un (01) encadrement d'un magister ou d'un master soutenu.

3^{ème} variante :

- Une (01) publication dans une revue scientifique de renommée internationale où le candidat doit figurer comme auteur principal ou en 2eme ou 3eme position.
- Deux (02) actes ou proceedings édités.
- Un (01) encadrement d'un magister ou d'un master soutenu.

4^{ème} variante :

- Une (01) publication dans une revue scientifique de renommée internationale où le candidat doit figurer comme auteur principal ou en 2eme ou 3eme position.
- Une (01) publication dans une revue scientifique de renommée nationale où le candidat doit figurer comme auteur principal ou en 2eme ou 3eme position.
- Un (01) acte ou proceeding édité.
- Un (01) encadrement d'un magister ou d'un master soutenu.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

COMMISSION UNIVERSITAIRE NATIONALE

GRILLE D'EVALUATION

CANDIDATURE AU GRADE DE PROFESSEUR

SESSION :

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE:.....

PRENOM (S):

ETABLISSEMENT:

DIPLOME OU TITRE :.....

DATE D'OBTENTION:

SPECIALITE :.....

DATE D'ACCES AU GRADE DE MAITRE DE CONFERENCES CLASSE « A »:.....

A - Activités pédagogiques	Nombre	Notation
A-1 Années d'enseignement en premier cycle	01point /année	
A-2 Années d'enseignement en Graduation	01point /année	
A-3 Années d'enseignement en second cycle (master)	01point /année	
A-4 Années d'enseignement en post- Graduation	01point /année	
A-5 Ouvrages pédagogiques édités	02,5 points/ ouv	
A-6 Manuels pédagogiques édités	02,5 points/ man	
A-7 Polycopiés édités	02,5 points/ poly (> à 100 pages)	

B - Encadrement	Nombre	Notation
B-1 Mémoires de fin d'études de masters encadrés et soutenus.	03 points/ mem/ 2 prem. 01point / 3éme	
B-2 Mémoires de magister dirigés et soutenus.	03 points/ mem/ 2 prem. 01point / 3éme	
B-3 Thèses de doctorat ou de doctorat d'état dirigées et soutenues	06 points /prem.thèse	

C – Production et activités scientifiques	Notation	Total
C-1 Publications internationales <ul style="list-style-type: none"> - Revues et périodiques) - Ouvrages édités* - Actes et proceedings édités 	05 points/art 05 points/ouv 04 points/ape	
C -2 Publications nationales <ul style="list-style-type: none"> -Revues périodiques -Ouvrages édités -Actes et proceedings édités 	04 points/art 03 points/ouv 03 points/ape	
C -3 Communications <ul style="list-style-type: none"> - Internationales - Nationales 	02 points/com 01 points/com	
C -4 Responsable ou membre d'un projet de recherche	04points/ CL 03points/ CE 02points/ME	
C -5 Animations scientifiques <ul style="list-style-type: none"> -Organisation de colloque, expertise, membre de comités de lecture,) <p>* autres que les ouvrages pédagogiques qui doivent être consignés dans le cadre A.</p>	03 points	

D– Responsabilités administratives ou présidence d'organes d'évaluation scientifique et pédagogique	Notation	Total
D1 – Responsabilités administratives - (Recteur, directeur de centre universitaire , directeur d'école, vice-recteur, doyen, vice doyen ,directeur d'institut, directeur adjoint d'institut ,chef de département, chef de département adjoint.....)	03 points	
D2 – Présidence d'organes d'évaluation pédagogique et scientifique : -conseil scientifique, ou comité scientifique * présenter les pièces justificatives	02 points	

Nombre de points obtenus	Avis de la section	Observations

Signature du rapporteur de section

Signature du président de section

Document à renseigner en cas d'ajournement du candidat :

Motifs de l'ajournement (il y a lieu de préciser avec le maximum de détails les raisons de la décision prise par la section) :

Signature du président de section.